

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
EN DATE DU 14 NOVEMBRE 2024

NOM DE L'ASSOCIATION : ADAD- Association de Défense de l'Accouchement à Domicile

ADRESSE ACTUELLE DE L'ASSOCIATION : 9 avenue de l'observatoire 31000 Toulouse FRANCE

L'assemblée générale annuelle s'est tenue le 14/11/2024 à 18h au 9 avenue de l'observatoire à Toulouse 31000 entre les membres de l'ADAD suite à une convocation préalable envoyée par courrier électronique par un membre de l'ADAD suivant les dispositions des statuts.

Quatorze des membres ont assisté à la réunion dont 6 des 8 membres actives qui composent le bureau : Aurélie VATTANT, Hélène PARIENTE, Marion COLSON, Claire MAURIER, Cynthia WEILLER, Agnès de LAGAUSIE.

Leur présence a été notifiée conformément aux conditions de quorum exigées par les statuts. La délibération est donc valable.

Membres de la collégiale excusées : Julie ROUSSEL, Blandine VILA

Adhérent.e.s : Adèle MICHAUT, Juani BURGOS CALENZANI, Cécilia NICOLE, Valérie LACAM MOUHIB, Anastasia HARBONNIER, Lucie YVON, Virginie LESPINGAL, Patricia GIBERGUES.

Le bilan moral de l'année 2023 est présenté et est joint en annexe au présent PV.

L'ensemble des membres conduisent chacun à leur tour la réunion en qualité de membres de l'association. Ils rappellent que l'assemblée générale a été organisée en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation de l'association
2. Le bilan de l'année écoulée : rapport financier
3. Le bilan de l'année écoulée : rapport d'activités
4. La mise à jour officielle de la liste des membres de la collégiale
5. Les orientations pour l'année à venir

Résolution N°1 / Présentation de l'association aux nouveaux arrivants

Majorité nécessaire : sans vote

Un tour de table avec les présentations de chacun est effectué.

Rappel de l'objectif, des valeurs de l'association et de son historique.

Rappel du fonctionnement de la collégiale : garante des décisions, des valeurs de l'ADAD. La prise de décision par vote des membres actifs (collégiale) permet de faciliter les avancées.

Résolution N°2 / Bilan financier 2023

Majorité nécessaire : art. 3 du Règlement intérieur : décisions prises à la majorité des présents.

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des données chiffrées de l'année 2023,

Recettes au 31 décembre 2023 : 2 641,00 €

Charges au 31 décembre 2023 : 1 685,52 €

Ont voté pour : 6 membres du bureau.

Ont voté contre : 0 membres du bureau.

En vertu de quoi, cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des membres présents et/ou représentés.

Les chiffres prévisionnels pour l'année 2024 (au 14/11/2024) sont également présentés : +650.07€.

Résolution N°3 / Bilan de l'année écoulée : projets aboutis et non aboutis

Majorité nécessaire : sans vote

Aboutis : Le Pique-nique de l'ADAD en Juin 2023, Partenariat avec l'Utopia Tournefeuille (entre autres : projection-débat de Sages-Femmes de Léa Fehner, projection-débat dans le cadre de la SMAM de « La Voix Lactée » de Jon Fitzgerald)

Et également les projets réalisés en 2024 : réalisation du portrait de sage-femme radiée de Krista Guiliams. Projection-débat de « O Corno » en partenariat avec l'Utopia de Tournefeuille, Conférence avec Isabelle Challut le 13 Juin 2024 « Le fil de la confiance et la naissance » et Ateliers avec Isabelle Challut et Marie-Eve Levesque le 14 Juin 2024 sur le thème de la diversité des pratiques pour différents lieux de naissance : Comment se rencontrer autour de la physiologie pour accompagner les familles.

Non aboutis : remise en route des groupes de paroles, liens avec les structures hospitalières, pique-nique 2024

Dont Acte

Résolution N°4/ Désignation des membres de la collégiale

Majorité nécessaire : art. 3 du Règlement intérieur : décisions prises à la majorité des présents.

Les membres actifs sont présentés : Aurélie Vattant (unanimité), Hélène Pariente (unanimité), Cynthia Weiller (unanimité), Claire Maurier (unanimité), Marion Colson (unanimité), Juani Burgos Calenzani (unanimité), Cécilia Nicole (unanimité)

Julie Roussel, Agnès de Lagausie et Blandine Vila se retirent des membres actifs.

Le règlement intérieur et les statuts seront mis à jour en cohérence avec la nouvelle collégiale.

Pour le règlement intérieur, la délégation de signature est faite à Claire Maurier et Hélène Pariente pour tout ce qui concerne la trésorerie et à Cynthia Weiller et Cécilia Nicole pour tout ce qui concerne l'administratif.

Ont voté pour : 6 membres du bureau.

Ont voté contre : 0 membres du bureau.

En vertu de quoi, cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des membres présents et/ou représentés.

Résolution N°5 / Orientations pour l'année à venir

Majorité nécessaire : sans vote

- Groupes de parole/partage : voir pour sonder les personnes intéressées pour bien redéfinir le besoin
- Aurélie et Agnès se rapproche de Suzana pour relancer le partenariat UTOPIA
- Un nouveau portrait de sage-femme radiée est à prévoir : celui de Sylvie Tournissac, sage-femme AAD du sud-est, interdiction d'exercice suite à un différend avec une patiente
- Pique-nique 2025 : autour du mois de Juin, date à préciser
- Conférences ? voir qui on pourrait faire intervenir
- Questionnaire pour mettre en lumière les SF AAD de France – projet initié l'année dernière par le pôle communication : à voir si on maintient ce projet, il est peut-être plus pertinent de récolter des témoignages de famille pour publier sur le profil Instagram
- Idées de film à revoir – projections qui pourraient être organisées : « Regarde elle a les yeux grands ouverts », « Entre-leurs mains » + Virginie parle du film « Tiger » mais difficultés pour avoir les droits (en contact avec Suzanna)
- Idée de faire un visuel pour promouvoir ADAD – CDAAD – APAAD – CIANE à affiche au cabinet
- Maintenir une fréquence d'une réunion tous les 2 mois.

Dont Acte

Résolution N°6 / Commissions de travail

Majorité nécessaire : sans vote

Nous abordons le sujet des commissions qui avaient été définies en 2023. Nous évoquons le souhait de les conserver pour répartir les missions et être plus efficaces.

Rappel du fonctionnement des commissions :

- liens régulier avec la collégiale notamment pour la prise de décisions,
- fonctionnement peut être autonome en interne dans chaque commission,

Dans l'idéal il faudrait qu'il y ait un référent de chaque commission à chaque réunion tous les deux mois pour le travail de mise en commun.

Rappel des commissions :

- *Commission événements* : à chaque événement proposé et voté on s'inscrit en fonction des possibilités et des envies
- *Commission communication* : doit faire des propositions sur la manière de communiquer avec les adhérents (mails pour relance adhésion, mails pour vœux, nouveau site internet), sur les flyers, sur les temps spécifiques comme les animations (pique-nique par ex).
- *Commission cinéma* : Partenariat à clarifier et formaliser avec Susanna de l'Utopia Tournefeuille.
- *Commission lien avec les structures* : Réflexions sur l'amélioration des liens entre structures hospitalières et SF libérales. Écrire lettre type à fournir aux parents par rapport aux refus d'inscription. Prendre contact avec un.e juriste.
- *Commission groupe de parole* : redéfinir les besoins, les envies, le cadre et les personnes motivées pour le faire vivre.

Demander aux adhérents s'ils veulent s'investir dans une ou plusieurs de ces commissions.

Dont Acte

Résolution N°7 / Processus pour communication lors de procès de SF AAD

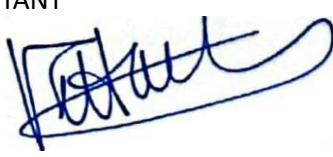
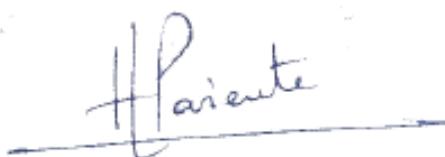
Majorité nécessaire : sans vote

Le processus validé est le suivant :

- Vote de la collégiale via échange de mails
- Avis de la SF + son avocat si possible
- Post « neutre » qui ne prend pas partie
- Rappeler « ADAD Toulouse – pour la liberté de choix autour de la naissance »
- Les partages des publications Instagram sur lesquelles l'ADAD est identifié doivent être filtrés, reposter uniquement des partages neutres
- Ne pas diffuser d'informations sur les familles

Plus généralement concernant l'utilisation des réseaux sociaux, garder en tête l'idée d'un rythme raisonnable c'est-à-dire communication sur des événements, actualités autour de lAAD. L'ADAD est une association de lien humains. Les réseaux sociaux ne peuvent être qu'un outil.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 20h00.

CO PRÉSIDENTE Cynthia WEILLER	CO PRESIDENTE Aurélie VATTANT
	
CO PRÉSIDENTE Hélène PARIENTE	CO PRÉSIDENTE Claire MAURIER
	
CO PRÉSIDENTE Marion COLSON	CO PRÉSIDENTE Juani BURGOS CALENZANI
	
CO PRÉSIDENTE Cécilia NICOLE	
